

**COMMUNE
DE SAINT-NIC**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le six mars, à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de SAINT-NIC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Annie KERHASCOËT, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 14

Date de convocation : 01 mars 2023

Présents : Mme Annie KERHASCOËT, Mmes et Mrs Emmanuel MAHO, Jean-Pierre CANN, Jean-Michel BIRIEN, Emmanuel CAPITAINE, Gilles MOLAC, Jean-Claude KERHASCOËT, Jérôme KERSALÉ, Marc BALAYER, Hervé GUILLOU

Excusés : M. Fabrice LE BERRE (pouvoir à J-M BIRIEN), Mme Monique BESCOU (pouvoir à E. MAHO), M. Baptiste DANION (pouvoir à G. MOLAC), Mme Marie-Thérèse NEDELEC (pouvoir à A. KERHASCOËT)

Secrétaire de séance : M. Emmanuel CAPITAINE

DB2023-02

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA TELEASSISTANCE DES PERSONNES – PRESENCE VERTE

NOTE DE SYNTHESE

Madame le Maire présente le dispositif « présence verte ». Il s'agit d'une association mettant en place un service de téléassistance auprès de personnes âgées, dépendantes, isolées ou handicapées. L'objectif est d'améliorer les conditions de vie des bénéficiaires et de favoriser leur maintien à domicile.

Ce système permet d'envoyer une alarme, déclenchée de manière volontaire par une personne en difficulté ou par détection. L'appel est alors immédiatement émis vers la centrale d'écoute disponible 24h/24 et 7 jours /7. L'abonné est mis en relation avec un opérateur qualifié qui l'identifie. En cas de besoin, l'opérateur peut prévenir un proche et/ou alerter un médecin ou les services d'urgence. Il suit l'intervention et reste en contact avec l'abonné jusqu'à ce qu'il soit assuré de sa sécurité.

L'association « Présence verte » propose une convention de partenariat entre le centre communal d'action sociale de la commune de Saint-Nic et l'association « Présence verte pays d'Ouest ».

En contrepartie, les habitants de la commune adhérant aux offres Activ'Mobil ou Activ'Zen, par le biais de la commune, se verront offrir les frais d'installation de la téléassistance à leur domicile (59 euros pour l'année 2023).

- L'offre Activ'Zen s'adresse aux personnes souhaitant se sentir en sécurité chez elle.
- L'offre Activ'Mobil s'adresse à ceux qui souhaitent être libres de pratiquer une activité à l'extérieur, en toute sécurité.

DELIBERATION

Considérant qu'une convention a été signée entre la mairie et « présence verte » le 13/07/1998.

Considérant que cent quatre-vingt habitants de la commune sont âgés de soixante-dix ans et plus

Considérant que le centre communal d'action sociale, réuni le 2 février 2023, a décidé à l'unanimité de signer la convention de partenariat

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE Madame le Maire, en sa qualité de Présidente du centre communal d'action sociale à signer la convention de partenariat avec Présence verte.

Pour extrait conforme

Le 06 mars 2023

La Maire,
Annie KERHASCOET

Le secrétaire de séance,
Emmanuel CAPITAINE



Certifié exécutoire